



**Instructions en vue de l'obtention d'une aide budgétaire pour installations de collecte des eaux de pluie en application du règlement grand-ducal du 14 mai 2003 concernant l'allocation d'une aide budgétaire aux particuliers pour la mise en place d'une installation de collecte des eaux de pluie**

En vue de l'obtention d'une aide budgétaire pour installations de collecte des eaux de pluie, veuillez :

- remplir le formulaire « demande en obtention d'une aide budgétaire pour installations de collecte des eaux de pluie »
- envoyer le formulaire dûment rempli accompagné
  - a) de l'original de la facture acquittée ou d'une preuve de paiement de l'installation
  - b) du protocole de réception de l'installation

à l'adresse suivante :

Administration de la gestion de l'eau  
1, avenue du Rock'n'Roll  
L-4361 Esch-sur-Alzette

Votre installation doit être réceptionnée par le service de contrôle et de réception du bâtiment de la Chambre des Métiers. A cette fin, veuillez envoyer le formulaire « demande de réception pour installations de récupération d'eau de pluie » dûment rempli à l'adresse suivante :

Chambre des Métiers  
Service de Contrôle et de Réception du Bâtiment  
B.P. 1604  
L-1016 Luxembourg

La demande en obtention d'une aide budgétaire pour installations de collecte des eaux de pluie est à introduire avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année qui suit celle pendant laquelle l'installation a été réalisée et dans un délai de trois (3) mois à compter de la réception par la Chambre des Métiers.

Afin de respecter ces délais, il est possible d'introduire d'abord le formulaire de demande en obtention d'une aide budgétaire (la demande sera alors tenue en suspens) et de remettre la preuve de paiement ainsi que le protocole de réception ultérieurement dans un délai raisonnable (3 mois à compter de la réception).

Veuillez prendre connaissance des dispositions du règlement grand-ducal du 14 mai 2003 concernant l'allocation d'une aide budgétaire aux particuliers pour la mise en place d'une installation de collecte des eaux de pluie.